



SYNDICAT MIXTE LANDES OCEANES

**DECISION PORTANT APPROBATION DE LA PROPOSITION DE LA SATEL
relative à la réalisation d'une mission d'expertise d'éligibilité à la compensation
des espèces landicoles de deux parcelles dans le cadre de l'opération
de la ZAC du Sparben à Tosse**

Le Président du Syndicat Mixte Landes Océanes,

VU l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 8 février 2022 donnant délégation au Président du Syndicat Mixte en matière de marchés publics,

VU la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage conclue le 7 octobre 2014 entre le Syndicat Mixte et la Société d'aménagement des territoires et d'équipement des Landes (SATEL) pour la réalisation de l'ensemble des études opérationnelles à réaliser dans le cadre du projet du pôle résidentiel et touristique à dominante golfique à Tosse, ensemble les avenants en date des 12 octobre 2016, 19 janvier 2018, 16 janvier 2019 et 1^{er} octobre 2020,

VU la proposition de la SATEL en date du 28 juillet 2022,

DECIDE :

Article unique :

- d'approuver la proposition de marché de services présentée par la SATEL selon les caractéristiques suivantes :
 - **Attributaire :** SARL ETEN Environnement, sise 49 rue Camille Claudel à Saint-Paul-lès-Dax (40990)
 - **Nature des prestations confiées :** réalisation d'une mission d'expertise d'éligibilité à la compensation des espèces landicoles des parcelles cadastrées section AN n° 23 et 24 situées sur la commune de Saint-Geours-de-Maremne comprenant notamment le passage d'un expert Faune et la réalisation d'une cartographie et d'un compte-rendu
 - **Montant total :** 975,00 € HT
- et d'autoriser la SATEL, mandataire du Syndicat Mixte, à signer ledit marché et à le notifier à son titulaire.

Fait à Mont-de-Marsan, le **12 AOUT 2022**

Le Président du Syndicat Mixte,

Xavier FORTINON